

HONORAIRES DE TRANSACTION (VENTE) :

Locaux à usage d'habitation, commercial, industriel, mixte, terrain à bâtir :

Tranche de prix en € TTC	Pourcentage du prix de vente	Rémunération à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon accord contractuel
De 0 à 24 999	2 500 € Forfait	
De 25 000 à 49 999	10 %	
De 50 000 à 84 999	8 %	
De 85 000 à 119 999	7 %	
De 120 000 à 399 999	6 %	
De 400 000 à 899 999	5 %	
De 900 000 à 1 599 999	4,5 %	
Plus de 1 600 000	4 %	

HONORAIRES DE LOCATION :

- Locaux à usage d'habitation :

- à la charge du locataire :

Visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail : 8€/m²

Etat des lieux (location vide ou meublée) : 3€/m²

- à la charge du bailleur :

Entremise et négociation : maximum de 100 € TTC

Visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail : 8€/m²

Etat des lieux (location vide ou meublée) : 3€/m²

- Local commercial ou professionnel :

Honoraires à la charge du locataire :

15% HT du loyer annuel hors charges sans rédaction du bail et état des lieux

22% HT du loyer annuel hors charges avec rédaction du bail et état des lieux

HONORAIRES DE GERANCE (à la charge du bailleur)

- Locaux à usage d'habitation :

6,5 % HT du loyer et charges encaissés

- Local commercial, professionnel ou mixte :

10 % HT du loyer annuel hors charges

SYNDIC

Honoraires de gestion courante :

Tranche de nombre de lots principaux	Montant des honoraires TTC par lot principal
Jusqu'à 6 lots	Minimum de facturation : 2600,00 €
De 7 à 15 lots	Minimum de facturation : 2600,00 € + 175,00 € par lot supplémentaire
De 16 à 40 lots	Minimum de facturation : 4000,00 € + 175,00 € par lot supplémentaire
Au-delà de 40 lots	Minimum de facturation : 8200,00 € + 160,00 € par lot supplémentaire et sur devis

Un devis peut être réalisé pour toute demande de syndic.

Le barème des honoraires particuliers est disponible sur demande.